dans ce numéro:

Problèmes d'argent (p. 2)

Trois grévistes sont acquittés

(p. 2)

Dominion Oilcloth

(p. 3)

Il fauf un architecte



Montréal, 20 mars 1953

L'entreprise n'est pas faite pour rapporter de l'argent, mais pour faire vivre les hommes qui y travaillent. Il faut produire pour vivre et non vivre pour produire. Renverser cet ordre pour conférer à l'argent un pouvoir absolu de domination sans référence au bien commun et à la dignité de l'ouvrier, c'est professer une forme de capitalisme que l'Eglise condamne avec la même sévérité que le communisme matérialiste et athée.

> S. E. Mgr FAUVEL, Evêque de Quimper (France)

Une plainte au Barreau

Contre la Sûreté provinciale

Les grévistes de la Canadian Copper Refinery à Montréal viennent de porter plainte au Barreau de Montréal contre la police provinciale. Ils appuient leur réquisitoire sur les incidents dont nous avons fait part à nos lecteurs récemment en reproduisant un article de l'EVENING CITIZEN.

Il s'agit de l'arrestation sans mandat de 4 grévistes de la Cana-dian Copper. Ces grévistes furent détenus pendant plusieurs jours. Ils déclarent qu'on les a sévèrement interrogés, qu'on les a battus et qu'on les a intimidés. Leur avo-cat, Me Marcel Jodoin, déclare qu'on lui a refusé la permission de rencontrer ses clients pendant leur détention

leur détention.

Dans la pétition au Barreau, Me
Jodoin déclare:

"La police, soi-disant pour faire enquête et trouver les auteurs réels du prétendu dommage, s'attaque sournoisement et sans mandat ni ordre de cour, à un groupe de citoyens honnêtes et paisibles qui, même s'ils sont grévistes, n'en conservent pas moins leur droit à être traités selon la loi.

"Les traitements qu'on leur impose au cours de leur détention forcée et illégale ont toujours été réprouvés par le Lé-gislateur et la jurisprudence la plus sérieuse les a toujours dé-

fendus"
"Recourir trop hâtivement à la loi criminelle peut dégénérer en des méthodes despotiques et tyranniques, surtout si ceux qui exercent la fonction de surveil-ler l'ordre public apportent, en répondant à une demande de protection de la part d'un capital puissant, un zèle trop dé-voué et disproportionné à la puissance intellectuelle et fi-nancière d'un syndicat foncière-ment prolétaire"

L'EDUCATION A SHERBROOKE

Le Conseil central de Sherbrooke, au cours de son assemblée de février, mettait sur pied un Comité d'éducation qui a pour but de sus-citer d'organiser, de diriger, de coordonner, encourager et aider l'éducation syndicale dans la ré-gion de Sherbrooke.

Ce comité s'est réuni à deux reprises et il a tracé un programme d'éducation à l'intention spéciale des oficiers et dirigeants des syn-dicats affiliés au Conseil central. Mais tous les membres de nos syndicats seront invités à assister à la série de 12 cours qui débutera au début d'avril à Sherbrooke et dans tous les centres de la région.

Le programme complet de ces cours, la liste des conférenciers ainsi que les dates précises de ces cours seront annoncés plus tard et communiqués à tous les officiers de nos syndicats.

PROBLEME LOGEMENT

Est-ce que nous sommes "nés pour un petit logis"?

Québec est la seule province du Canada où le nombre des locataires est plus grand que le nombre des propriétaires. Voilà ce que l'Office fédéral de la Statistique a révélé la semaine dernière, en publiant une compilation de chiffres sur le problème du logement.

Même si cela fait honte, il faut bien constater la réalité: chez nous, 51.4% des logements sont occupés par des locataires alors que le reste est habité par des propriétaires.

C'est dire que plus de la moitié de notre population ne possède pas en propre de toit pour s'abriter et doit souffrir les conséquences de ce que l'on a bien nommé "la crise du logement".

Cela est d'autant plus inquiétant que, dans le reste du pays, la situation semble bien meilleure: 65% des logements sont habités par les propriétaires, alors que seulement 34.4% sont habités par des locataires.

Nous n'avons pas toujours eu en main des statistiques aussi précises pour mesurer l'ampleur du problème. Mais il y a bien longtemps que NN. SS. les évêques et plusieurs groupes sociaux dont les mouvements ouvriers, supplient les gouver-nants de se décider à faire enfin quelque chose, parce que, de toute évidence, le logement est l'un des problèmes sociaux les plus graves de l'heure.

La faute à qui?

Nos gouvernements se pas-

que c'est la faute du fédéral; le fédéral (M. St-Laurent nous l'affirmait encore l'autre jour) dit que c'est au contraire la faute du provincial; et les gouvernements municipaux profi-tent de la querelle pour plaider incapacité.

De mal en pis

Cela n'empêche pas le pro-blème de croître et de se com-pliquer. L'on en a vu de petits exemples en entendant récemment le commissaire Croteau, de la cité de Montréal, décla-rer qu'il y a à Montréal "sept

régions affectées de taudis", et en lisant dans un journal de Québec les résultats d'une brève enquête qui indique que, dans certaines paroisses de la capitale, 10% des maisons sont tellement insalubres qu'elles ne devraient pas être habitées.

Evidemment, on pourrait compiler des statistiques à perte de vue et mener les enquê-tes les plus spectaculaires que cela n'avancerait guère. Tout le monde sait très bien à quoi s'en tenir au sujet de cette crise du logement. Et même si la commission Gingras a jugé bon faire l'aveugle, cela n'a trompé personne.

On veut...

Mais alors, comment se faitil qu'on ne réussisse pas à trouver de solution? C'est un mystère d'autant plus inexplicable que les bonnes volontés ne manquent pas. Un peu par-tout naissent les comités de citoyens qui se donnent pour mis-sion de régler ce problème.

Des comités

Récemment encore, le Con-Recemment encore, le Con-seil de la Coopération du Qué-bec formait un comité de l'ha-bitation (dont Me Albert Côté, aviseur légal au service de la C.T.C.C., devenait président). Quelques jours plus tard, nais-sait à Québec un comité du lo-gement formé par les principes. gement formé par les principales associations de cette localité. (C'est le confrère André Roy qui représentait la C.T. C.C.)

A Granby, le maire Boivin, lui-même patron, demandait aux autres patrons du Québec de financer les mises de fonds pour leurs employés qui désirent s'acheter une maison.

De la générosité

La générosité ne manque donc pas. Les patrons, les gens de classe moyenne, les travail-leurs, tous veulent bien se donner la main pour coopérer et trouver une solution. Et pourtant ça ne marche pas assez

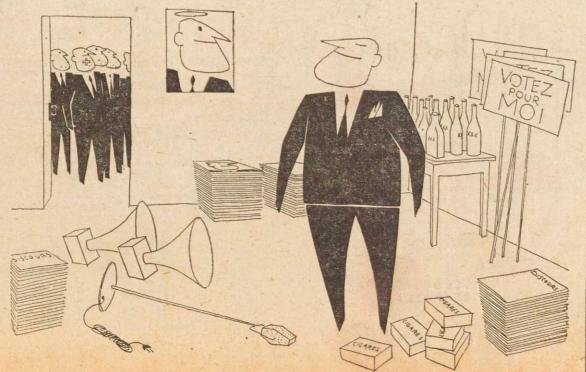
Les locataires continuent de se multiplier dans la province de Québec. Les familles s'entassent dans des petits trois pièces qu'elles paient \$75 par mois. La misère ne cesse de

Ne faudrait-il pas multiplier encore les efforts, jusqu'à ce que les gouvernements se voient forcés d'agir plus efficacement? Tous les syndicats ont, à cet égard, une responsabilité bien nette. Plusieurs, par l'intermédiaire de leurs conseils contravers est de leurs. conseils centraux, ont déjà étudié le problème. Il faut que ce travail s'amplifie. Connaître d'abord le problè-

me; appliquer toutes les solutions applicables; éduquer en profondeur l'opinion ouvrière, l'opinion de tous les salariés.

Quand ce programme d'ac-tion aura été mis à exécution, il deviendra bien difficile aux gouvernants de faire la sourde oreille. Mais si, au contraire, nous nous laissons endormir dans la routine, si nous perdons de vue l'acuité du problème, si nous nous "habituons" à la crise du logement, la solution tardera encore indéfiniment

"Dans quelques mois..."



Tout est en place pour les élections fédérales . . . sauf peut-être l'opinion des électeurs. Avez-vous réfléchi aux problèmes fédéraux, au programme politique qui décidera de votre vote? Le Travail vous

y aidera bientôt.

PROBLEMES D'ARGENT

M. et MME LATULIPPE BUDGET FONT UN

Si vous êtes le moindrement initié à la comptabilité, le rapport financier du restaurateur du coin vous révélera si ce personnage bien connu doit être classé au nombre des bons ou des mauvais administrateurs. Mais fussiez-vous des moins brillants dans les chiffres, la comptabilité de la famille Latulippe vous apprendra des tas de choses. Vous connaissez déjà les Latulippe, qui ne connaît pas les Latulippe . . . lui, un grand brun, elle une femme ni grande ni petite et qui sourit toujours. Vous savez qu'ils ont quatre enfants et qu'ils habitent dans la rue voisine de chez vous. Alors, vous les avez ces chiffres inscrits proprement par Madame dans le "budget familial". Vous savez maintenant ce que pensent les Latulippe et ce qu'ils font, leurs vertus et leurs vices sont inscrits au bilan. Préfèrent-ils bien manger ou se bien vêtir? combien dépensent-ils pour l'instruction des enfants? ont-ils meublé le salon avant la cuisine? Monsieur prend-il un coup de trop? Madame achète-t-elle à crédit ? tout cela est écrit. Ils savent où ils vont les Latulippe! Ils ont peut-être un peu de dettes mais ce n'est pas un effet du hasard ou le résultat de l'imprévoyance, certainement pas puisque les Latulippe sont des adeptes du budget familial.

Les pots cassés

C'est un fait indéniable, les questions d'argent sont souvent la cause de divisions et de malentendus dans les foyers. C'est fort compréhensible puisque l'administration du revenu familial pose à chaque semaine des problèmes de lial. justice, de prudence ou simplement de tact. Malheureusement, la plupart des gens discutent de ces problèmes seulement lorsqu'ils ont dégénéré en des chicanes ou des incompréhensions plus ou moins graves.

Celui qui projetterait un voyage un peu compliqué et qui dresse-rait son itinéraire une fois le voyage accompli s'exposerait, vous en convenez, à quelque mésaventure. N'est-ce pas un peu notre cas si nous n'avons pas encore acquis l'habitude d'administrer avec méthode notre revenu? N'attendons pas d'être dans la fâcheuse obligation de casser les cochons de porcelaine des enfants pour payer le loyer avant d'établir nos positions. La prochaine soirée disponible, utilisons-là à discuter en famille cette fameuse question de

Riches ou pauvres

Le lecteur comprendra qu'il s'agit ici de prôner une méthode qui nous permette de tirer le meilleur parti possible du revenu qui

échoit à chacun et non pas de déterminer si ce revenu est suffisant ou non pour les besoins de la famille. D'ailleurs les riches ont autant besoin d'un budget que les pauvres, du moins si l'on envisage la question au point de vue de la paix et du bonheur fami-

Le budget familial est, à mon sens, un atout formidable dont l'influence se ferait sentir bien au-delà de son lieu d'origine: le foyer. Tous ceux qui en ont fait l'expérience s'accordent à dire qu'ils y ont découvert un élément de sécurité indiscutable pour la famille, un moyen efficace d'assu-rer la bonne entente entre les époux et de favoriser leur compréhension réciproque, un témoigna-ge appréciable pour l'éducation grands enfants et enfin une recette qui leur a permis de mieux vivre pour le même prix.

Si soixante pour cent seulement de nos familles étaient fidèles à tenir sérieusement leur budget, combien de foyers s'éviteraient la plaie souvent inutile des achats à crédits, combien d'autres seraient retenues de faire des achats prématurés dans les périodes de "contagion"?

Le budget familial prépare très utilement la voie à l'action collective des consommateurs.

Jean-Paul LEFEBVRE

L'OPINION DES AUTRES

CE QU'ON DIT NOTRE MEMOIRE

"Un mémoire qui fait honneur aux ouvriers catholiques". Voilà quels termes le journal "Le Droit" d'Ottawa a commenté le méretraite fermée spéciale pour les en quels termes le journa moire que nous avons présenté le 10 mars dernier aux autorités fédé-

Nous ne pouvons nous empê cher de ressentir un peu de fierté

quand M. Clement Brown ajoute

"Le mémoire que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada a présenté, cette semaine, au Cabinet fédéral, se recommande par sa précision, sa clarté, ses demandes judicieuses et ses suggestions pratiques. La C.T.C.C. ne s'est pas contentée d'émettre des voeux généraux. Sur plusieurs points, elle est entrée dans les détails et a fait toucher du doigt des problèmes concrets. Il convient de féliciter les dirigeants de nos syndicats ouvriers d'avoir, sur les problèmes de l'impôt et du loge-ment, en particulier, contribué à éclairer l'opinion publique. C'est là un acte de civisme dont la population leur sait gré".

D'ailleurs il semble bien que M. Brown n'est pas le seul à appré-cier notre démarche. Dans le Front Ouvrier, Germain Brière écrivait

pour sa part: "Ce sont là des événements importants pour les ouvriers de tout le pays, car les fédérations syndicales sont pratiquement les seules à pouvoir faire entendre dans les parlements les doléances des travailleurs et de leurs familles. Comme elles représentent près d'un million de membres, elles constituent certainement une voix qui devrait être mieux accueillie. D'ailleurs, on constate à la lecture de leurs mémoires, que ces organisations ne se soucient pas uniquement des problèmes syndicaux, mais qu'elles s'intéressent aux questions d'importance vitale pour le pays et même à des sujets de portée internationale. Raison de plus de porter attention à leurs demandes !"

Tout ce que nous souhaitons, c'est que les gouvernants compren-t aussi bien les raisons de nos demandes.



THETFORD

Dans le commerce

Une nouvelle convention collective vient d'être signée entre la branche de Thetford des Mar-chands détaillants du Canada et le Syndicat des employés du com-

Selon ce nouveau contrat, le salaire payé à un employé de magasin, pour une semaine de travail, sera de \$60 pour les hom-mes; \$40 pour les femmes et de \$43 pour les couturières. De plus, à chaque anniversaire de l'entrée en service d'un employé chez un même employeur, cet employé aura droit à une augmentation annuelle hebdomadaire de \$3, et ce jusqu'à ce que le salaire du dit employé ait atteint le salaire ma-ximum à lui être payé.

Après un an de service chez son employeur, le commis aura droit à une semaine de vacances payées (;) lorsqu'il aura dépassé sa troisième année au service d'un même employeur, le commis aura droit à deux semaines de vacances payées.

De plus une clause de séniorité a été également adoptée.

Cette convention a été signée par les marchands suivants: Ferronnerie J.-L. Demers Ltée, Ferronnerie J.-Maurice Roy, People's 5-10-15 Stores Ltd, Alphonse Blais, Poiré & Frères, Dubé & Frères, Metropolitan Store, et Alphée

SHAWINIGAN

Les Gantiers de St-Tite

Le Syndicat des Gantiers de St-Tite a procédé la semaine dernière à l'élection de ses officiers. C'est M. Georges-Etienne Hébert, agent d'affaires du Conseil cen-tral, qui a présidé les élections. M. Jean-Guy Délisle agissait comme secrétaire.

M. Jacques Hardy fut élu président; Jean-Guy Délisle, vice-président, ainsi que David Matton; Pierre-Aimé Marchand, secrétairetrésorier; Paul-Antony Cossette, secrétaire-archiviste; Robert Per-ron, Mlle Jacqueline Allaire, di-recteurs; Mlle Claire Germain, sentinelle.

Retraite et récollection

Samedi soir, à 9 h. p.m., aura lieu au Collège de l'Immaculée-Conception, une récollection. Tous les syndiqués qui sont intéressés peuvent s'y rendre. On demandera un droit d'entrée de \$1 afin de défrayer les dépenses encou-

syndiqués de la région. Tous les intéressés n'ont qu'à donner leur nom aux officiers de leurs syn-

A I'A.L.C.A.N.

Les négociations sont sur le point de commencer entre les di-rigeants de la compagnie Alumi-nium of Canada et le syndicat de ses employés de Shawinigan.

Au cours de la dernière semaine, les deux parties se sont avi-sées mutuellement de leur désir de modifier la convention collective qui doit expirer le 14 avril prochain.

Les syndiqués demandent pour leur part: 1) une réduction des heures de travail de 42 à 40 avec pleine compensation; 2) une aug-mentation de salaire de 30 cents l'heure; 3) la formule Rand; 4) neuf fêtes chômées payées au lieu de 6; 5) trois semaines de vacances pour les employés après 15 ans de service ou plus.

VICKERS

Trois grévistes sont acquittés

Un jury de la Cour du Banc de la Reine a rejetté la semaine dernière la plainte portée par le lieutenant Boyzcum, directeur de l'escouade anti-subversive de Montréal, contre notre confrère Paul Laframboise, gréviste de la Canadian Vic-

Laframboise était accusé d'avoir commis un assaut grave sur la personne du lieutenant Boyzcum, au cours d'une échauffourée sur les lignes de piquetage aux portes des chantiers ma-ritimes de la Canadian Vickers.

Boyzcum avait déclaré que Laframboise l'avait battu et blessé sans raison, alors que lui, se défendait contre un groupe de grévistes qui auraient voulu lui faire un mauvais parti.

Laframboise soutenait au contraire qu'il s'était mêlé au groupe qui entourait Boyzcum simplement pour ramener la paix comme c'était sa fonction selon les règles syndicales. Il n'avait bousculé Boyzcum que parce que celui-ci était armé d'une garcette, Laframboise avait ju-gé le geste de Boyzcum d'autant plus dangereux qu'il ignorait alors que cet homme était un policier, puisque Boyzcum était habillé en civil.

Après avoir délibéré dix minutes le jury a donné raison à Laframboise et l'a déclaré non coupable.

Le jury avait auparavant en-tendu de brillants plaidoyers de Me Henri Masson-Loranger, pro-cureur de la couronne, et de Me Alexandre Chevalier, avocat

de Laframboise. Me Pierre Vadeboncoeur assistait Me Cheva-

Quant à Paul Laframboise, il duant à Paul Latrambose, in était bien heureux du verdict. Après sa mise en liberté, il confiait aux journalistes : "Les minutes de délibérations du jury furent les plus longues que j'ai vécues depuis longtemps". était passible de deux ans de

prison. Deux autres grévistes étaient accusé de "nuisance dommage" en marge du conflit de la Canadian Vickers ont aussi été acquittés. Il s'agit de Gérald Newcomb et de René Lavoie. Ils ont comparu devant le juge Charles-Emile Guérin, aux Sessions de la Paix. Ils étaient défendus par Me Pierre Vadeboncoeur. Ils ont été libérés et la plainte fut renvoyée.

Des plaintes semblables contre trois autres grévistes, Lionel Dai-gle, John Camichael, Gérard Fer-

MONTREAL

Un bilan

Pour les syndicats ouvriers, les mois de février et mars sont des périodes d'élections annuelles. Ce sont aussi des occasions pour les redditions des comptes.

Le secrétaire du Conseil central des Syndicats nationaux de Mont-réal, M. Gérard Poitras, a soumis lors de la dernière réunion de cet organisme, un rapport qui illustre assez bien les activités des orgam-sateurs ouvriers de cette région au cours de l'année écoulée.

En 1952, les organisateurs du Conseil central ont participé avec les organisateurs de la C.T.C.C. à la conduite de quatre grèves im-portantes: Dupuis Frères Cana-dian Vickers, Grover Mills et Perth

Trois de ces grèves sont termi-nées, l'autre continue.

Malgré l'effort considérable fait

pour accorder une aide efficace aux syndicats en grève et malgré quelques échecs, les organisateurs ont aidé à former les nouveaux syndicats suivants

1) - Les employés de Black wood & Morton (Ste-Thérèse); 2) — Les employés de Daoust et

Lalonde; - Les employés de Federal

Electric; 4) — Les employés de Nytex Ca-suals (Ste-Rose); 5) - Les employés de N.-G. Va

liquette. Et comme il faut de tout pour faire un monde, le mémoire annonce l'organisation d'un syndicat de chefs de pompiers et celle, encore en cours, d'un syndicat de sa-

cristains.
M. Poitras termine son rapport en disant que les perspectives pour l'année à venir s'annoncent meilleures que jamais.

Les pompiers

L'Association professionnelle des chefs du service des incendies de la Cité de Montréal (C.T.C.C.) vient de demander à la Commission des Relations ouvrières du Québec de lui accorder un certificat de reconnaissance syndicale. L'Association a aussi procédé à l'é-

lection de ses officiers. Le chef Oscar Boucher fut élu président; le vice-président Francis Cooner et le secrétaire-trésorier, Adrien Le-moignan, furent aussi élus au cours de la même réunion.

Montreal Barrett Inc.

Le Syndicat national des Tra-vailleurs de la Pulpe et du Papier de Montréal Barrett Inc. a procédé récemment à l'élection de ses of-ficiers. M. W. Giffith fut élu pré-R. Blouin vice-président; E. Lussier, secrétaire-trésorier; R. Bacon, secrétaire-archiviste.

Saxonia Fruit

Le Syndicat des travailleurs de Le Syndicat des travailleurs de Saxonia Fruit Preserving, à Lachine, vient de présenter ses demandes à la direction de la compagnie en vue du renouvellement de la convention collective de travail qui doit expirer en avril prochain.

Les travailleurs demandent une prochain de 10 august l'heure.

augmentation de 10 cents l'heure et quelques bénéfices marginaux. M.R. Thibodeau dirigera les négociations.

Communiquez

changements d'adresses







Nouveau contrat Oilcloth la Dominion

Le Syndicat national des travailleurs du linoléum vient de conclure une nouvelle convention collec-tive de travail avec la Compagnie Dominion Oilcloth de Montréal. Le nouveau contrat aura une durée de deux ans, mais les négociations pourront être ouvertes de nouveau après un an au sujet des salaires. (De gauche à droite (assis) : M. Mc-Crea, T. Blackney, négociateurs de la compagnie Dominion Oilcloth; tout le Jean-Paul Geoffroy, Eugène Dubé, négociateurs du Syndicat ainsi que, debout, Gaston Tessier, William Pretty et Jean-Paul Spatz).

améliorations suivantes :

1 — Une augmentation de 10 cents l'heure, comportant une

hausse de 8 cents et un rajustement de 2 à 10 cents selon le cas.

2 — une réduction des heures de travail de 47½ à 45. Le salaire et demi pour le travail exécuté après la limite de 9 heures par jour. La semaine de 5 jours pour tout le monde. tout le monde.

3 — Une semaine de vacances

après un an, deux semaines après trois ans et trois semaines après

dure de griefs de façon à ce qu'elle puisse s'appliquer aux modifications dans l'organisation du travail.

5 — Une réduction de la période de probation de trois à deux mois.

6 — Une amélioration de la clause de séniorité.

7 — Une prime d'équipe de 4 cents pour la seconde et de 7 cents pour la troisième.

8 — Un engagement écrit de la compagnie pour la classification des tâches d'ici le prochain con-

HULL

L'éducation

La grande journée annuelle d'éducation des syndicats catholiques de la région a eu lieu dimanche, à Hull. Il y eut plusieurs causeries et forums instructifs et intéres sants à la fois. La journée se termina par une soirée pour les syn-

mina par une soirée pour les syndiqués et leurs épouses.

Les syndiqués ont eu le loisir d'entendre et d'interroger d'excellents conférenciers sur des sujets qui les touchent de près. Exemples: M. Aimé Lapointe, vérificateur de la C.T.C.C., sur le rôle du trécerier et de la comptabilité syn trésorier et de la comptabilité syndicale; M. Jacques Archambault, directeur adjoint du service d'édu-cation de la C.T.C.C., sur les fonc-tions du président et du secrétaire et sur la procédure d'assemblée; M. Rosaire Parent de la Commission d'assurance-chômage sur la loi de cet organisme. Ces séances d'études dirigées par des experts, profiteront grandement aux syndi

Enfin, au cours de la soirée, il eut réunion à la salle du Sacré-Coeur de Hull pour les syndiqués et leurs épouses. M. l'abbé P.E. Bolté, p.s.s., présenta une causerie intitulée "Femmes de syndiqués esclaves ou collaboratrices?' Il y eut également présentation

Cette journée d'études souligne la volonté de nos syndicats catholiques d'étendre le champ de connaissances de leurs membres et d'accroître leur influence par une organisation impeccable en vue de l'établissement d'un ordre social juste au pays.

VICTORIAVILLE

Comité d'éducation

Le comité d'éducation du Conseil central des Syndicats natio-naux de Victoriaville annonce qu'il organise pour le 28 mars prochain une grande soirée récréative et éducationnelle au local des Syndicats. On espère que tous les ou-vriers syndiqués s'y rendront en grand nombre, car il y va de l'inté-

Salaison Princeville

Le Syndicat national des em-

sujet des salaires, qui sera incluse dans la convention collective actuellement en vigueur.

Les travailleurs obtiennent une augmentation de 8 cents l'heure, les négociations.

ployés de la coopérative fédérée des salaisons de Princeville et cette dernière institution viennent de conclure une nouvelle entente au tie de 40 heures de travail par semaine. Le principe du salaire égal à travail égal est aussi re-connu par la convention.

C'est M. René Rocque, organisateur de la C.T.C.C., qui a dirigé

JOLIETTE

NOUVEAU DECRET DANS LA CONSTRUCTION

Le Syndicat des Ouvriers en Bâtiment de Joliette, en accord avec la Fraternité Unie des Charpentiers-menuisiers d'Amérique, vient de conclure une entente avec le Syndicat des Patrons en Construction pour le renouvellement du décret de la construction.

Les deux parties en sont venues à un accord à la suite de l'intervention d'un conciliateur provincial, M. Cyprien Miron.



Organe officiel de la Conf. des Tra vailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur GERARD PELLETIER Administrateur MARCEL ETHIER Rédacteur en chef : ANDRE ROY Publiciste ROGER McGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694 Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Tra-vailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.

Les négociations entre les représentants des patrons et des ouvriers avaient débuté il y a un peu plus d'un mois. Au premier abord il avait été impossible d'en arriver à une ententé, alors que les représentants des patrons, non seulement refusaient de considérer les demandes ouvrières, mais demandaient même de diminuer les salaires actuels. C'est alors que e Syndicat Catholique et la Fraternité-Unie des Charpentiers Menuisiers demandèrent conjointe-ment l'intervention d'un concilia-teur du ministère du Travail, comme il est prévu par la loi dans ces

En conciliation, cependant, les parties en vinrent rapidement à une entente, aux conditions sui-

1. — Une augmentation généra-le de 10 cents l'heure sur les taux actuels, qui fixe le salaire du journalier à \$1.10 l'heure et celui de l'homme de métier (charpentiers, menuisiers, plombiers, etc.,) \$1.50 l'heure.

2. - Cette entente est pour une durée de deux ans, à compter de la date de la publication de l'Arrêté ministériel dans la Gazette

Les Evêques de France examinent 3 problèmes

Alcoolsime, logement, chômage —

Le secrétariat de l'épiscopat vient de publier une déclaration des cardinaux et des archevêques de France sur "quelques problèmes so-

cardinaux et des archevêques de France sur "quelques problèmes sociaux de l'heure présente".

On sait la sollicitude de l'épiscopat de France pour la classe ouvrière. Les cardinaux Salièges, Suhard, Feltin, Mgr Ancel de Lyon et combien d'autres sont salués comme des amis des travailleurs. On raconte qu'à la mort du cardinal Suhard des ouvriers se sont dirigés spontanément, à la sortie de l'usine et dans leurs habits de travail, vers la maison de l'archevêque de Paris et, cherchant la maison de l'illustre défunt, demandaient aux passants: "Pouvez pas nous dire où est la maison du père Suhard?" Pour eux, c'était "le père Suhard", parce qu'ils l'avaient connu à l'usine ou sur le chantier de travail causant familièrement avec eux et partageant leur repas. Un cardinal que des ouvriers désignent spontanément comme "le père" ne peut pas ne pas se sentir largement récompensé de sa sollicitude pour eux.

ne pas se sentir largement récompensé de sa sollicitude pour eux. La déclaration qui nous occupe porte sur "quelques problèmes sociaux de l'heure présente", nommément l'alcoolisme, le logement et

L'alcoolisme fait des ravages en France, comme au Canada com-me partout ailleurs. L'alcoolisme n'est pas, comme on le croit sou-vent, le vice de la seule classe ouvrière. Les évêques de France le disent bien: "Tous les milieux sont atteints. Et, fait nouveau, singulièrement troublant, des jeunes filles, des femmes, semblent inconscientes du danger qu'elles courent. Que les militants et les militantes de l'Action catholique aient le courage d'organiser la libération de la servitude que fait peser sur des réunions mondaines ou familiales l'abus des cocktails et autres boissons funestes".

Le logement

Nous avons eu l'occasion de signaler ici-même la gravité du pro-blème du logement en France. Nous avons pu le constater cent fois, les problèmes sont les mêmes partout. Ce problème du logement est les problèmes sont les mêmes partout. Ce problème du logement est considéré par l'épiscopat français comme étant "un des problèmes les plus graves et les plus urgents de notre temps". L'Eglise n'a pas de solutions techniques à proposer (d'autres s'en chargeront) mais elle a le devoir d'éclairer les consciences et d'éveiller les laïques au sens de leurs responsabilités. Le paragraphe entier vaut d'être cité:

"L'Eglise n'a pas pour rôle de proposer des solutions techniques. Sa mission est d'éclairer les consciences. Elle sème en elles une inquiétude salutaire en leur rappelant les exigences de la justice et de la charité. Elle veut amener chacun à poser la question: "Pour être fidèle aux requêtes de ma foi, que puis je faire pour ma part en ce

fidèle aux requêtes de ma foi, que puis-je faire pour ma part en ce domaine du logement?"

... "A tous ceux qui ont à leur disposition des sommes d'argent ou qui sont bien logés à des conditions favorables, l'Eglise demande qu'ils s'efforcent, même au prix de certaines privations, d'apporter dons et surtout des prêts aux organismes qui aident les personnes peu aisées à trouver la part personnelle de financement nécessaire pour la construction ou pour l'amélioration de leur logement".

Voilà qui est suffisamment clair

Le chômage

La déclaration de l'épiscopat sur le chômage mériterait d'être ci-La déclaration de l'episcopat sur le chomage meriterait d'être ci-tée en son entier. L'espace nous fait défaut, nous nous contenterons d'en dégager ce passage particulièrement significatif qui sera bien compris au Canada: "La menace du chômage risque parfois d'engen-drer certaines pressions sur les salaires ou de freiner une légitime action syndicale. Vous avez bien lu? Profiter du chômage pour "frei-ner une légitime action syndicale". . . "Que tous ceux qui ont quel-que pouvoir et des moyens pour adoucir, retarder, empêcher ces souf-frances humaines multiplient leurs efforts d'invention et de généro-sité"

Voilà qui est encore très clair!

Guy CORMIER.

officielle du Québec.

Par cette entente, Joliette se place en avant en ce qui concerne le renouvellement des décrets pour l'année 1953. Il n'y a pas de doute que cette entente aura une influence marquante sur les autres négociations dans cette indus-

Voici quels étaient les négocia-

Pour le Syndicat des Patrons : MM. Lucien Durand, Emile Martel et J.-M. Ayotte.

Pour le Syndicat Catholique des nité Internationale.

Ouvriers du Bâtiment : MM. Alcibiade Latendresse, prés.; Jean Ducharme, secr.; Hector Laurin, directeur; Noël Lacas, agent d'af-faires; M. Jacques Archambault, conseiller technique; M. Al. Gosselin, représentant de la Fédéra-tion Nationale des Ouvriers du Bâtiment, et Me Albert Côté, con-seiller technique de la C.T.C.C. Pour la Fraternité-Unie: MM.

François Thibodeau, président du local 752; Roger Dupuis, secr., et MM. Tétrault et Françoeur, de Montréal, représentants la Frater-



Achète bien qui achète chez

TELEPHONE

PLateau 5151 -

Dupuis Frères

MONTREAL 865 est, rue Ste-Catherine

FEDERATION DU BATIMENT

LES SYNDICATS DE

Afin de justifier notre demande saire de mentionner ici que pentions des patrons, qu'un ajuste-ment des salaires était nécessaire, raisonnable et justifiable.

a) Les augmentations de salaires ont toujours été obtenues un ou deux ans après l'augmentation du coût de la vie.

b) Les augmentations du coût de la vie n'ont jamais été pleine-ment compensées par les augmen-tations de la compensées par les augmentations de salaires;

c) La cédule de salaires qui était en vigueur pour l'industrie de la Construction en 1939, à Montréal, était indument basse à comparée avec les salaires payés dans d'au-tres villes importantes du pays, pendant la période de l'établisse-ment des contrôles sur les prix et salaires:

d) Le manque d'augmentations de salaires pendant la période qui s'est écoulée entre le 30 mars 1944 et 30 juillet 1946 et de cette dernière date au 3 juillet 1948, a créé plus de responsabilités de la part des ouvriers qui ont dû souffrir et des ouvriers qui ont dû souffrir et payer pour les augmentations sur payer pour les augmentations suc-cessives dans le coût de la vie sans avoir été remboursés par des augmentations suffisantes en 1946 et 1948;

e) La décision de l'arbitrage en date du 29 septembre 1947, ayant dénié le droit des ouvriers d'avoir une augmentation de salaires en-tre 1946 et 1948, n'a donc apporté aucune satisfaction à l'ouvrier et ne l'a pas aidé à compen-ser l'augmentation considérable qui s'était accrue dans le coût de

la vie;

f) En date du 7 juin 1951, nous avons obtenu une augmentation de \$0.15 l'heure et il est juste de mentionner que cette augmentation a pris place en deux périodes tion a pris place en deux périodes différentes; soit l'une de \$0.12 le 7 juin et une autre de \$0.03 en date de la construction et ainsi mettre te du 1er août 1951. Il est néces-les patrons dans une meilleure

d'ajustement de salaires nous dant la même période, l'augmen-avons basé cette requête sur les points suivants, afin de tenter de convaincre le Comité de Négocia-tion du coût de la vie avait été de 16 points et en obtenant que \$0.15 nous avons donc perdu un point, ou \$0.01 par heure.

> g) Vers le 17 avril 1952, nous avons obtenu une autre augmenta-tion de \$0.15 l'heure pour compen-ser une augmentation de 19 points dans le coût de la vie; encore là, nous avons perdu 4 points ou \$0.04 de l'heure, ce qui fait un montant total pour les deux années succes-sives d'une perte de \$0.05 l'heure. sives d'une perte de \$0.05 l'heure;

h) Comme il a été annoncé der-nièrement par M. J.-P. Willmut, à la convention de la Canadian Construction Association à l'hôtel Mont-Royal, la production des ouvriers est maintenant redevenue normale et cette production étant revenue à un piveau normal, no revenue à un niveau normal, ne devrait plus à l'avenir servir d'objection de la part des patrons pour nous refuser un ajustement de salaires afin de pouvoir les compa-rer avantageusement avec ceux payés à Toronto et à Windsor;

i) Le volume de la construction, en 1952, a dépassé considérable-ment les statistiques antérieures et un nouveau record a été établi par un montant de \$4,000,000,000 (quatre_milliards).

j) Le coût des matériaux étant maintenant stabilisé, un tel coût ne devrait pas prendre la place de l'augmentation de salaires parce que suivant la tradition les employeurs se sont toujours opposés une augmentation de salaires, prétextant que le coût des matériaux étant rehaussé sensiblement, le prix de la construction deviendrait prohibitif.

k) Les restrictions sur les matériaux de construction ayant été abolies par le gouvernement fédéral, les présentes conditions de-vraient éviter des arrêts de tra-vail consécutifs sur les travaux position afin qu'ils puissent réali-ser les mêmes bénéfices qu'ils bénéficiaient avant l'imposition des dites restrictions.

1) Les contracteurs généraux pourront entreprendre des pro-iets de constructions plus consi-

jets de constructions plus considérables se prévalant du programme national de construction, tel que décrit par le président de la Canadian Construction Association, à leur convention récente et l'augmentation de construction résidentielles depuis deux are de résidentielles depuis deux ans devrait être un facteur entrant en ligne de cause pour dévier à une ancienne tactique des employeurs qui ont toujours prétendu qu'en augmentant les salaires on faisait obstruction à la construction de maisons résidentielles.

m) La situation de l'ouvrier en construction, en matière de sécu-rité, est bien en arrière de ceux d'autres industries pour qui les emplois sont permanents et béné-ficient de différents avantages qui pourraient être mis en application dans la construction, mais qui nous ont toujours été refusés et cela à l'encontre des intérêts professionnels de nos membres.

En conclusion

Nous présumons donc que la situation des ouvriers de la cons-truction à Montréal n'est pas comparable avec les conditions exis-tantes ailleurs, et nous soumettons respectueusement que le Comité de Négociations des Employeurs considèrent les justifications énu-mérées ci-haut avec toute l'atten-tion qu'elles méritent, et que si l'étude de ces considérants est faite avec désintéressement, ils en viendrant à la conclusion que no viendront à la conclusion que no-tre demande d'ajustement de sa-laires est nécessaire, justifié, recommandable et devrait être ac-

A. GOSSELIN, président.

faut

Il s'agit de réparer un édifice, il faut restaurer une maison. Si on veut que la construction donne un bon rendement, que la restau-ration soit durable on doit consulter un homme compétent, un archi-tecte. S'il s'agissait de solidifier les bases d'une bicoque, d'une cabane, on pourrait se contenter de son savoir-faire, de ses propres connais-sances, mais l'édifice à restaurer, c'est toute la société, c'est tout l'or-dre social. C'est pourquoi, il faut prévoir bien des complications, bien des difficultés. Il va falloir donc recourir aux connaissances, aux con-seils d'un architecte. Ce grand Architecte, c'est Dieu, notre Créateur, et notre récompense, c'est le Christ, notre Rédempteur, c'est l'Eglise, c'est la Religion.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes avertis d'avoir rece n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes avertis d'avoir recours à ce grand Architecte, ce grand Bâtisseur. Le Roi Salomon, ce
prophète inspiré de Dieu, a écrit ces paroles 1,000 ans avant JésusChrist: "Si Dieu ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui
la bâtissent". Cela veut dire que, si on laisse de côté Dieu, ses enseignements, les vérités éternelles, on ne construira rien de solide, de
durable, l'ordre dans le monde sera impossible, il n'y aura pas de justice d'amour

tice d'amour.

Le secret

Lorsqu'il est question de donner aux travailleurs une place sociale

Lorsqu'il est question de donner aux travailleurs une place sociale conforme à la dignité humaine, comme disent les Evêques, c'est dans l'enseignement de Dieu, de l'Eglise, de la Religion que l'on trouvera ce qu'est vraiment la dignité humaine.

C'est Dieu qui a créé l'homme. Que celui-ci soit un pauvre ouvrier ou un individu au chapeau haut de forme, cet individu, quel que soit le métier qu'il exerce ou la fonction qu'il remplit, est un être créé à l'image et à la ressemblance du Bon Dieu. Celui-ci a donné à l'homme une âme raisonnable la liberté, le jugement, l'intelligence, la responsabilité de ses actes, c'est à cause de tout cela que l'on doit respecter l'homme, qu'il a de la dignité, de l'importance. L'homme ouvrier comme le patron a été racheté par le Christ, celui-ci a payé pour nous tous sans exception. nous tous sans exception.

nous tous sans exception.

Restaurer la vie ouvrière, c'est de plus "pourvoir sa famille d'honorables conditions d'existence" cela veut dire : vivre convenablement. C'est avoir un logis pour des êtres humains, c'est encore être capable de donner une nourriture qui permette de conserver la santé, c'est encore donner l'éducation et l'instruction nécessaire c'est encore avoir la capacité de se soigner et de faire soigner sa femme et ses enfants.

Pour arriver à obtenir tous ces biens "il faut collaborer avec les institutions que l'ouvrier a créées". Parmi ces institutions, il y a les syndicats. Pour bien saisir, comprendre, et mettre en pratique toutes ces obligations, il faut scruter l'enseignement de Dieu, du Christ, de l'Eglise, Sans le grand Architecte qu'est Dieu, impossible de comprendre, impossible de pratiquer les vertus chrétiennes surtout les deux grandes vertus: la JUSTICE et l'AMOUR DU PROCHAIN.

vindsor et à Toronto

CEDULE DE SALAIRES POUR CERTAINES CATEGORIES D'EMPLOIS DE LA CONSTRUCTION TORONTO et WINDSOR — 1er décembre 1953

	IUKUNIU	WINDSO
CATEGORIES	Salaires	Salaires
	Heures	Heures
Briqueteurs et Maçons	\$2.35	\$2.25
Charpentiers	2.10	2.00
Electriciens	2.20	2.25
Peintres	1.80	1.65
Plâtriers	2.00	2.00
Plombiers	2.15	2.20
Travailleurs de Métal en feuilles	2.10	2.00
Journaliers	1.20	1.20

Sans bourse délier

doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qu' lui convient-comme nous avons la vôtre du

reste. Vous plairait-il de la connaître? En

out chef de famille

J.-Hormidas Roy, gérant 60 ouest, rue Saint-Jacques, PL. 1808, Montreal 1 Représentants

André Beauchemp Léon Rivard

Guy Poirlet

détail? Sans bourse délier? . . .

J.-M. Blain Guy Savignac R. Lamoureux

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

JOLIETTE

Ouvriers du bois

Le Syndicat catholique et national des ouvriers de spécialités en bois de l'Epiphanie, a renouvellé sa convention collective de travail avec la The Canada Manufacturing. Il a obtenu une augmentation ho-raire de 15 cents et une clause de vacance améliorée.

Le Syndicat des travailleurs de bois à placage a lui aussi renouvellé sa convention avec la "Quebec Veneer". Le nouveau taux de base sera de 83 cents après 2 mois de service. Deux autres jours de fê-tes chômées et payées ont été ajoutées à celles qui existaient dé-

12e congrès régional

L'organisation du 12e Congrès régional du Conseil central de Jo-liette est en branle. Déjà, 39 délégués officiels ont été nommés pour ce grand Congrès. C'est parmi ces délégués que seront choisis les of-ficiers du Conseil central pour le prochain terme.

Le Congrès commencera samedi après-midi à 2 heures, le 28 mars 1953, par l'inscription des délé-

Les assises se tiendront dans la salle des Assemblées du Conseil central, à 421 Delanaudière, à Jo-

A 3 heures, le présidentt le secrétaire, le trésorier et l'organisa-teur présenteront leurs rapports au Congrès

Le soir, vers 8 heures, les délégués qui auront été choisis pour les comités, siégeront pour étudier les différents rapports.

Dimanche matin, une messe spéciale pour les congressistes, sera dite dans la chapelle St-Joseph, à 8 h. 30 du matin.

Cette chapelle est située sur la rue Descarrières au coin de la rue Gaspard.

nier du Conseil central, donnera aussi le sermon de circonstance. Vers 10 heures dimanche matin,

les séances du Congrès se continueront par l'étude des différents rapports des comités qui auront siégés la veille.

Dans l'après-midi, à 2 heures, les délégués étudieront les diver-ses résolutions que lui auront soumis les Syndicats affiliés.

Le congrès se terminera par un banquet à l'Ecole Baby sur le boulevard Manseau.

A l'occasion de ce grand Congrès, le Conseil central publiera un programme souvenir très intéressant. L'idée maîtresse de ce programme sera: "L'HABITATION FAMILIALE".

